

Répercussions financières sur l'utilisation de substances interdites à l'

Championnats canadiens d'haltérophilie des maîtres (CMWC)

Ce document est une inclusion obligatoire de l'enregistrement CMWC

1. **Examen médical:** (3.04) Aucun coût pour le moment.

1. **Demande d'analyse de l'échantillon B** (3.07.6) 600 \$
Remboursable si l'AAF (Résultat d'analyse défavorable) est nul.

A) **Demande d'appel** de la décision de l'ADC (Comité de discipline antidopage). (3.08)

Non remboursable et sujet à changement 800 \$

L'athlète est également responsable de tous les coûts qui dépassent les frais d'appel initiaux.

J'ai examiné la politique antidopage de la WCHM et je comprends parfaitement les implications financières pour l'utilisation de substances interdites aux Championnats canadiens d'haltérophilie des maîtres.

En m'inscrivant aux Championnats canadiens d'haltérophilie des maîtres et en payant les frais d'inscription requis, j'insiste sur les renseignements fournis dans la section « **Répercussions financières sur l'utilisation de substances interdites aux Championnats canadiens d'haltérophilie des maîtres** », comme il est indiqué ci-dessus.